

Déchéance de nationalité, déchéance de Christiane Taubira



Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique/>) | Par Xavier Saincol ([#figp-author](#))

Publié le 22/12/2015 à 18h35

FIGAROVOX/TRIBUNE - En visite à Alger, Christiane Taubira est revenue sur la promesse solennelle de François Hollande au peuple français de faire passer la loi sur la déchéance de nationalité pour les binationaux convaincus de terrorisme. Xavier Saincol estime que cet abandon est une trahison.

Xavier Saincol est juriste et universitaire.

La déchéance de la nationalité est un sujet d'une gravité extrême. Elle a été introduite à la veille de la Deuxième guerre mondiale par un décret-loi du 12 novembre 1938 d'Edouard Daladier, président du Conseil radical-socialiste, prévoyant la déchéance de la nationalité des Français naturalisés depuis moins de dix ans, ayant été condamnés à au moins un an de prison. Puis, c'est le gouvernement de la Libération, présidé par le général de Gaulle qui réforme cette mesure par ordonnance du 17 octobre 1945. La déchéance de la nationalité peut désormais intervenir pour le fait d'avoir commis, dans les 10 ans suivant l'acquisition de la nationalité française, un acte criminel ayant entraîné une

condamnation à une peine d'au moins cinq années d'emprisonnement ou pour toute une série de faits comme les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation, une «*condamnation pour s'être soustrait aux obligations prévues par le code du service national*». En 1996, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, l'étend aux actes terroristes. La loi Guigou, ministre de la Justice du gouvernement Jospin, le 16 mars 1998, supprime la déchéance de nationalité pour les personnes punies de 5 ans d'emprisonnement mais la maintient pour tous les autres motifs de condamnation: terrorisme, atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation, non-respect des obligations du code du service national.

La déchéance de la nationalité figure aujourd'hui à l'article 25 du code civil.

Cette annonce du chef de l'État ne s'est pas faite dans un cadre habituel. Elle a donné lieu à une manifestation de la plus grande solennité républicaine : devant le Congrès réuni à Versailles.

A la suite de l'attentat terroriste du 13 novembre, le président Hollande a annoncé devant le Congrès son intention de bouleverser le dispositif de la déchéance de la nationalité par une révision constitutionnelle. Son projet paraissait d'une audace révolutionnaire: il consistait, semble-t-il, à supprimer la condition des dix ans après la naturalisation et de la rendre possible même pour toute personne ayant acquis la nationalité française y compris par le droit du sol en cas de participation à des actes liés au terrorisme islamiste. Cette décision devait donc avoir une portée considérable, son champ d'application potentiel étant considérablement étendu à toute personne étrangère devenue française. Cette annonce du chef de l'État ne s'est pas faite dans un cadre habituel. Elle a donné lieu à une manifestation de la plus grande solennité républicaine: devant le Congrès réuni à Versailles. Elle n'intervenait pas dans n'importe quel contexte: à la suite d'une vague terroriste ayant provoqué le massacre de 130 personnes à Paris. La gravité de l'annonce faite, la force du message, l'ampleur considérable de la réforme proposée répondait à la hauteur de l'agression subie par la France, à hauteur du crime commis, et du sang versé.

Aujourd'hui, nous avons appris que le président de la République reculait et renonçait à sa réforme devant la protestation du Parti socialiste et de ses alliés. Ce renoncement n'est pas une reculade ordinaire, quotidienne, habituelle. La mesure constituait une promesse solennelle, devant la représentation nationale, les deux Chambres réunies en Congrès, l'instance républicaine suprême dans la tradition française. Ce jour-là, le président s'adressait à la République. Ce jour-là, ses paroles étaient écrites avec le sang des Français. L'image est à quelque chose d'hallucinant: un chef de l'État qui s'exprime ainsi devant la Nation, qui s'engage à accomplir une réforme, en tant qu'incarnation lui-même de l'unité nationale, prononce une parole sous l'étendard tâché du sang de 130 de ses compatriotes. Et puis, un mois plus tard, sous la pression des idéologues de son parti, des groupuscules et des médias gauchisants, y compris apparemment de sa propre ministre de la justice, Madame Taubira, dans l'obsession de préserver sa belle image «de gauche» ce chef de l'Etat retourne sa veste, foule au pied l'engagement pris devant la France martyrisée. On nous dit aujourd'hui que cette mesure n'aurait eu qu'une «portée symbolique». Mais alors, pourquoi l'avoir annoncée devant le Congrès, en des circonstances aussi tragiques? On ne s'adresse pas à la République pour brandir des mesures emblématiques, surtout après le drame que venait de connaître la France.

La volte-face de ces derniers jours est dramatique. Elle donne le sentiment d'une dénégation de toute idée d'intérêt national et de tout respect du martyre subi par la France. La politique ne serait plus livrée qu'au jeu des postures narcissiques. Le 16 novembre, le président Hollande jouait un rôle: celui du garant de la sécurité des Français face au danger terroriste. Un mois plus tard, il en joue un autre: celui d'une girouette sous l'emprise des groupuscules idéologiques. Ce second rôle, il faut bien le dire, lui va beaucoup mieux. Mais comment s'étonner après un tel exemple, que la parole politique n'ait plus aucun sens pour les citoyens?

Cette attitude est révélatrice, d'une part de la dérobade d'un chef de l'Etat incapable d'assumer ses actes, d'autre part de la primauté qui est donnée à une influence extérieure, celle de l'Algérie, sur la nation française devant laquelle la promesse avait été faite.

En outre, les conditions dans lesquelles l'abandon du projet a été annoncé sont stupéfiantes. C'est Madame Taubira, sur une radio algérienne, qui vient de défaire la promesse faite solennellement aux Français devant le Congrès de la République. Cette attitude est révélatrice, d'une part de la dérobade d'un chef de l'Etat incapable d'assumer ses actes, d'autre part de la primauté qui est donnée à une influence extérieure, celle de l'Algérie, sur la nation française devant laquelle la promesse avait été faite. Le gouvernement privilégie des assurances données à la communauté algérienne sur la sécurité des Français face au terrorisme. Nous assistons ici à l'effondrement de la notion d'intérêt national sous le poids de l'idéologie sans-frontiériste et communautariste.



Xavier Saincol
